

**Monsieur Thomas FATOME**, Directeur  
Général de la CNAM  
**Monsieur Nicolas GRIVEL**, Directeur Général  
de la CNAF  
**Madame Sandrine BILLET** Directrice par  
intérim du réseau des UGECAM

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Nos réf : 0130-2025

**Objet :** Affectation des crédits issus de l'instruction budgétaire 2025 et situation des « oubliés du Ségur »  
Réf : Instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/148 du 26 novembre 2025

Messieurs les Directeurs et Madame la Directrice,

L'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/148 du 26 novembre 2025, venant compléter l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025, précise les orientations de la campagne budgétaire 2025 pour les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Son article 1.2 prévoit explicitement une compensation financière destinée aux établissements du groupe UGECAM. Cette mesure fait suite à l'agrément des trois protocoles d'accord relatifs à la classification, au système de rémunération et au déroulement de carrière au sein du régime général de la sécurité sociale, signés le 22 novembre 2024 et agréés par l'État en juin 2025.

L'instruction alloue ainsi **7,1 M€ aux ARS** (dont 0,8 M€ pour le secteur PA et 6,3 M€ pour le secteur PH), spécifiquement à destination des ESMS relevant de l'UGECAM.

Notre organisation syndicale observe que cette dotation constitue une avancée importante pour les salariés du Groupe UGECAM. Elle permet de couvrir une partie de l'impact budgétaire lié à la mise en œuvre de la nouvelle classification et de réduire les écarts de financement observés entre les différents organismes de la CNAM.

Cependant, elle représente également une opportunité majeure de résoudre la situation des **12 % de professionnels « oubliés du Ségur »**. Ces derniers pourraient légitimement être intégrés dans l'enveloppe dédiée au « déroulement de carrière ». Cette mesure permettrait non seulement de limiter les risques contentieux, mais aussi d'apaiser durablement le climat social au sein des établissements.

Lors de la dernière réunion du COMEX, il nous avait été indiqué que l'UCANSS ne pouvait autoriser l'application du Ségur aux personnels concernés en l'absence de financement dédié.

**Ce financement existe désormais.**

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser les directeurs des UGECAM à mobiliser une partie des fonds alloués à la classification et au déroulement de carrière afin de financer la revalorisation des 12 % de professionnels n'ayant toujours pas bénéficié de la prime Sécur.

Nous vous invitons à porter une attention toute particulière à cette demande, dans l'intérêt de l'équité des équipes, des agents des services, des établissements et de la qualité du service rendu aux usagers.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs et Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général**



**Bruno GASPARINI**